

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF**.

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLOME PRÉPARÉ

Annexes de l'arrêté du 10 octobre 2016 portant création de la mention « golf » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publiées au bo ville, jeunesse, sports & vie associative n°5/sept oct 2016 page 222 et modifiées par arrêtés du 28 février 2017, du 16 mars 2017 et du 14 octobre 2022.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - o Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
 - o Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité.
 - o Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité.
 - o Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du golf datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être capable de justifier du niveau technique suivant, au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du golf :
 - o Pour les hommes : être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 7.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 7 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
 - o Pour les femmes, être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 9.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 9 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
 - o Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** SONT LES SUIVANTES :

- Être capable d'évaluer les risques et objectifs liés à la pratique du golf.
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
- Être capable de mettre en œuvre une séance d'initiation en sécurité.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- OI 1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
 - OI 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
 - OI 1.1.2 Produire des écrits professionnels
 - OI 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure
- OI 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
 - OI 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
 - OI 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
 - OI 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
- OI 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure
 - OI 1.3.1 Se situer dans la structure
 - OI 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
 - OI 1.3.3 Participer à la vie de la structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- OI 2.1 Concevoir un projet d'animation
 - OI 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
 - OI 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
 - OI 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
 - OI 2.1.4 Participer à l'élaboration du projet de la structure
 - OI 2.1.5 Inscrire son action dans le cadre d'un projet pédagogique
- OI 2.2 Conduire un projet d'animation
 - OI 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation
 - OI 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet
 - OI 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires
- OI 2.3 Evaluer un projet d'animation
 - OI 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
 - OI 2.3.2 Produire un bilan
 - OI 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DU GOLF

- OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en golf en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

- OI 3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec les caractéristiques des publics encadrés
 - OI 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap, dans la préparation de la séance ou du cycle
 - OI 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les singularités des pratiquants
 - OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en golf à partir des particularités des publics impliqués
 - OI 3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants
 - OI 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
 - OI 3.2.3 Adapter son action pédagogique aux singularités des publics encadrés
 - OI 3.3 Évaluer la séance, cycle d'animation ou d'apprentissage en golf notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun
 - OI 3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés au golf
 - OI 3.3.2 Evaluer son action
 - OI 3.3.3 Evaluer la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités
- UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION GOLF POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**
- OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention golf en lien avec les singularités des pratiquants
 - OI 4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles adaptées aux particularités des pratiquants
 - OI 4.1.2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive
 - OI 4.1.3 Adapter les techniques en fonction des publics
 - OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention golf afin que chaque sportif évolue en sécurité
 - OI 4.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements et usages de la discipline en choisissant les moyens adaptés aux caractéristiques des pratiquants
 - OI 4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique fédérale en veillant à respecter l'intégration de tous
 - OI 4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
 - OI 4.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité
 - OI 4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
 - OI 4.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants
 - OI 4.3.3 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
 - OI 4.3.4 Veiller à l'entretien du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution
 - OI 4.3.5 Veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physique, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
----------	------------------	-------------------------	----

EPREUVE 1	Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet » Durée : 20 minutes Entretien : 20 minutes		UC 1 – UC 2
EPREUVE 2	Production d'un document : - Avant l'épreuve, transmission d'un document exposant un cycle d'apprentissage réalisé en structure de 4 séances minimum à 7 séances collectives maximum en golf, intégrant a minima 4 situations de jeu de son choix, issues de l'open professionnel Mise en situation professionnelle : - Conduite d'une séance collective pour un public de 4 à 7 personnes d'une durée de 45 minute minimum à 60 minutes maximum - Conduite d'une séance individuelle d'une durée de 25 minutes minimum à 30 minutes maximum La conduite de ces deux séances est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum		UC 3
EPREUVE 3	Modalité N°1 : Démonstration technique Préparation de 3 situations de l'Open professionnel : - Une situation de putting (Obligatoire pour tous) - Une situation de petit jeu (tiré au sort) - Une situation de grand jeu (tiré au sort) Pour chacune des situations : - Le coup demandé doit être réalisé conformément aux critères de réussites techniques et atteindre le niveau d'exigences fixés, dans un temps maximum de 10 minutes - La situation de jeu doit être décrite en en prenant en compte l'environnement du jour puis le coup en termes de trajectoire (s) à réaliser. Il lui est demandé de citer les lois mécaniques expliquant ces trajectoires et les principes techniques de base à mettre en œuvre dans un temps maximum de 10 minutes La démonstration technique est suivie d'un entretien de 10 minutes maximum Modalité N°2 : Présentation Présentation (orale ou écrite) d'une durée maximum d'une heure d'une analyse de cinq cas de règles tirés au sort en s'appuyant sur le livre de règles édité par le « Royal and Ancient » : - L'analyse doit être justifié en mentionnant la règle de référence et le chapitre correspondant	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC 4

	<p>Modalisé N°3 : Epreuve écrite Questionnaire sur les caractéristiques techniques du matériel de golf, son utilisation et son adaptation notamment au regard des caractéristiques singulières des différents publics</p> <p>Durée : 1 heure maximum</p>		
--	--	--	--